

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal du 17 Mai 2016

L'an deux mil seize, le 17 mai à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes Haraux, Dubos, Le Goaziou, Mousset, Aussietre,
Mrs Yard, Motte, Faidherbe,

Etaient absents/excusés :

Mme Lecompte (pouvoir Mme Haraux), Mme Djoubri (Pouvoir Mme Haraux), Mme Colin
M.Cornu (pouvoir Mme Le Goaziou)

Etaient absents : -

Madame DUBOS, a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2016.

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, le conseil l'approuve par :

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

2. Participation Ramiper 2016.

Comme tous les ans, le Syndicat Intercommunal du RAMIPER demande à la collectivité de délibérer sur le choix de fiscaliser ou non sa participation.

Pour cette année le montant est de 889,00€.

Le conseil approuve le choix de la fiscalisation, par :

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

3. Participation Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée 2016.

Comme tous les ans, le Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée demande à la collectivité de délibérer sur le choix de fiscaliser ou non sa participation.

Pour cette année le montant est de 6 417,00€.

Le conseil approuve le choix de la fiscalisation, par :

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

4. Approbation du règlement intérieur de la Crèche 2016-2017

Madame Le Goaziou, expose les principales modifications apportées au règlement intérieur pour la rentrée 2016-2017.

- Préciser aux familles qu'en dehors de la fermeture annuelle de la crèche, il leur était possible de prendre trois semaines de congés supplémentaires.
- Le changement de prestataire concernant le fournisseur de repas.
- La proposition faite aux parents qui le souhaitent d'un cahier de transmission personnel jusqu'à l'âge d'un an.
- La possibilité de régler en cesu.
- Pour faciliter la gestion administrative en plus de la directrice une personne du secrétariat est formée au logiciel de gestion de la crèche et a toutes compétences pour la facturation et pour accéder à CAFPRO (logiciel professionnel de la CAF), pour si besoin consulter de façon confidentielle les dossiers des allocataires avec l'accord des parents qui fourniront leur numéro d'allocataire.

Le conseil approuve le règlement intérieur, par :

Pour : 11 (dont 3 pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 0

5. Modification des modalités d'inscriptions au Calm, pour les périodes de vacances scolaires.

Par délibération en date du 31 août 2015, il avait été décidé pour les grandes vacances d'accepter uniquement les inscriptions à la semaine afin d'avoir une meilleure gestion de l'encadrement et des activités.

Les inscriptions arrivant certaines familles demandent à la directrice du centre une modification des modalités d'inscriptions.

Il est proposé d'accepter les inscriptions à partir de trois jours consécutifs ou non, au lieu d'une semaine.

Après discussion, il est proposé de rester sur une inscription à la semaine puisque la décision n'a pas été testée et par conséquent nous n'avons pas de recul pour décider de modifier ou non ce dispositif.

Le conseil approuve, par :

Pour : 0
Contre : 11 (dont 3 pouvoirs)
Abstention : 0

6. Délibération pour demander une subvention pour la rénovation de l'église à la Métropole dans le cadre du FSIC.

La Métropole a délibéré en date du 4 février 2016, la mise en place du FSIC (Fonds de soutien aux investissements communaux).

La commune peut prétendre à une subvention de 28 835,00€, dans le cadre de la rénovation de l'Église, il convient donc de délibérer afin d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention.

Le conseil approuve, par :

Pour : 11 (dont 3 pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 0

7. Adhésion pour l'année 2016 à la Fondation du Patrimoine.

Madame le Maire expose que la Commune est adhérente à la Fondation du Patrimoine et qu'elle doit délibérer afin de renouveler son adhésion pour l'année 2016.

La cotisation proposée est de 100€.

Le conseil décide de renouveler son adhésion et de participer à hauteur de 100,00€.

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

8. Délibération pour adhérer à la souscription publique et autoriser le Maire à signer toute convention avec la Fondation du patrimoine.

Madame le Maire rappelle aux membres présents les démarches effectuées en vue de restaurer l'Eglise.

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé créé par la loi du 2 juillet 1996 et reconnu d'utilité publique, qui peut intervenir en faveur de projets de restauration du patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques.

Pour ce faire, elle organise, en partenariat avec la collectivité maître d'ouvrage, une campagne de mécénat populaire visant à réunir des fonds pour financer un projet de restauration (les dons sont déductibles des impôts pour les donateurs, particuliers et entreprises).

Si le montant des dons recueillis atteint 5% du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine peut abonder le projet par une subvention sur ses fonds propres. Les aides de la Fondation du Patrimoine se concrétisent par une convention de souscription, signée entre la Fondation et la collectivité qui porte le projet.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au projet de restauration de l'église et à son ordonnancement, notamment la convention de souscription visant à lancer la campagne de mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine, et ultérieurement la convention de subvention pour l'aide financière apportée par ce même organisme.»

Le conseil approuve, par :

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

9. Délibération pour demander à la préfecture une autorisation pour installer un système de vidéo-protection sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Madame le Maire expose que la Commune a été victime de trois cambriolages au niveau des services techniques au cours de trois derniers mois.

Madame la préfète et la gendarmerie de Boos, nous ont conseillé d'équiper les bâtiments communaux d'un système de vidéo protection.

Le projet consiste à équiper l'ensemble des bâtiments communaux, grâce à 11 cameras, sous réserve de l'acceptation de la préfecture.

Il convient d'autoriser le Maire à effectuer des demandes d'autorisation à la préfecture.

Le Conseil Municipal vote :

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

10. Délibération pour demander une subvention pour équiper les bâtiments communaux de matériels de vidéo protection.

Madame le Maire expose que la commune souhaite demander une subvention pour l'installation du matériels de vidéo protection auprès de la préfecture au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Il convient d'autoriser Madame Le Maire à effectuer des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote :

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

11. Délibération pour approbation de l'agenda d'accessibilité programmée.

Madame le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

Le dossier doit être transmis à la préfecture, il convient donc d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée et d'autoriser le Maire à présenter le dossier à la Préfecture.

Le Conseil Municipal vote :

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

12. Délibération pour demander des subventions pour les travaux d'accessibilité des bâtiments.

La Métropole a délibéré en date du 4 février 2016, la mise en place du FSIC (Fonds de soutien aux investissements communaux).

La commune peut prétendre à une subvention de 28 835,00€, dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments communaux dans le cadre du programme d'accessibilité programmée, il convient donc de délibérer afin d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention.

Le conseil approuve, par :

Pour :	11 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

13. Questions diverses :-

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique concernant le Contournement Est a débuté le 12 mai et se déroulera jusqu'au 11 juillet.

Un membre de la commission se tiendra à disposition le samedi 18 juin de 9h à 12h, salle du conseil à Montmain. Une réunion publique aura lieu à Boos le 19 mai 2016 à 19h30.

Pour information Monsieur le Président de la Métropole s'est rendu sur la commune le 9 mai dernier afin d'inaugurer le trottoir rue du bois l'évêque et de visiter « le Poulailier de la Grange », exploitation de Madame Falkenberg qui propose des poulets, pintades, volailles festives, œufs, ainsi que des produits d'autres fermes, comme du lait, des yaourts, crème fraîche, fromage de chèvre, cidre, jus de pomme avec un projet de libre-service réfrigéré en cours.

La séance est levée à 21h05.

Madame Le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil.